

ANNONCES NOUVELLES.

Soumissions—Wm. Smith.
Vente d'une Goelette—O. Gignac.
Pèlerinage des Associés du Sacré Cœur.
Grand Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, St. Michel.
Vente à l'Encan d'un Atelier de Meubles et Outils de Meublier—Oct. Lemieux & Cie.
Marchandises à bon marché—Glover, Fry & Cie.

QUEBEC,

MERCREDI, 21 JUILLET 1880

LA FIN.

La Chambre siège trois fois par jour, ce qui veut dire qu'elle file quinze nœuds à l'heure. Des orateurs infatigables trouvent encore moyen cependant de faire des discours. Il y a toujours du monde dans les galeries ; il y en aurait, même si la session durait toute l'année, tant l'éloquence a d'attraits pour nous !

Certains orateurs qui n'ont pas encore trouvé leur tour, se rattrapent et se jettent dans des considérations rétrospectives. Parmi ceux-là, on remarque le député de Montréal-Centre, M. Nelson, qui est arrivé dans la législature entouré d'une grande réputation municipale, qui a un peu fondu, il faut l'avouer, dans l'atmosphère plus élevée de la Chambre. Il en reste maintenant assez peu de chose.

Parmi les dons qui manquent au président du comité des finances du conseil municipal de Montréal se trouve celui de l'actualité. En général, il ne saisit pas la balle au bond. Il la laisse rebondir bien des fois et finir par aller rouler dans un coin, avant de songer à l'attraper. Il ne l'attrape que lorsqu'elle ne bouge plus et que la Chambre est en train de passer à un autre exercice.

Ainsi sur la question de l'emprunt français, le brave échevin a fait son discours quand la Chambre avait définitivement prononcé ; et le trésorier a ainsi perdu le bénéfice de ses conseils.

La question du recouvrement des emprunts faits aux municipalités a soulevé un nouveau débat, qui n'a servi qu'à faire ressortir la sagesse de la ligne de conduite suivie par le gouvernement. Il tient avec raison à ne procéder dans une affaire restée si longtemps dans l'oubli qu'en parfaite connaissance de cause et avec tous les ménagements que comportent les circonstances. Ce sera la besogne du commissaire de l'éclairer et de réunir pour cela tous les éléments nécessaires pour le mettre à même de rendre, dans tous les cas qui lui seront soumis, des arrêts équitables. Il est évident que des réductions devront être faites, tout le monde l'admet ; mais elles ne doivent pas être opérées sans examen approfondi et en bloc. Si l'on avait suivi une pareille conduite, que l'opposition semblait conseiller, on aurait vu bientôt se réduire à rien cette précieuse ressource dont nous pouvons tirer si grand profit pour sortir d'embarras.

Il est entendu aussi que le recouvrement de ces emprunts servira uniquement à payer nos dettes. Il ne saurait être question, comme cela s'est fait dans la province d'Ontario, d'indemniser les comtés qui n'ont pas emprunté. Ils trouveront leur bénéfice dans l'avantage qui résultera pour tous d'une rentrée de fonds qui exemptera le recours à de nouveaux impôts. Il ne s'agit pas de rechercher si, en fin de compte, soit par l'emprunt, soit par les améliorations publiques, quelques comtés se trouvent avoir reçu un peu plus que les autres. Ceci nous conduirait trop loin, et tandis que nous étudierions ces questions de détail au microscope, nos embarras augmenteraient et la taxe nous arriverait.

INFORMATION.

—Le comité des comptes publics a siégé de nouveau ce matin. M. Chapleau a fait une déclaration qui complète celle qu'il avait faite précédemment. Le comité n'a pu encore terminer la révision des témoignages.

Des procédures vont être immédiatement prises contre M. Prentice sous accusation de parjure.

DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 20 juillet.

M. l'Orateur a pris le fauteuil à 11.30 heures et la Chambre s'est formée en comité général sur le bill relatif aux mines. Toute la séance a été consacrée à donner la dernière main à cette mesure qui a finalement été rapportée, après avoir subi une dernière modification, et a passé en troisième lecture.

A la séance de l'après-midi, Hon. M. Irvine est revenu à la charge à propos du bill concernant les mines, et a demandé à l'hon. M. Loranger des explications sur les arrangements conclus avec la compagnie Deléry, ce à quoi le procureur-général s'est rendu.

Plusieurs députés veulent faire revivre la discussion, mais l'Orateur dit que toute discussion à ce sujet serait irrégulière, la question étant réglée.

Du consentement de la Chambre, Hon. M. Irvine fait quelques nouvelles observations et proteste contre le bill.

Hon. M. Chapleau dit que l'opposition fait beaucoup plus de bruit à présent que le bill a subi sa troisième lecture, qu'elle n'en a fait auparavant.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Hon. M. Chapleau donne des explications générales sur le bill.

Hon. H. Langelier approuve complètement la mesure qui, dit-il, est destinée à faire un bien immense à l'enseignement primaire, en ce que le système de pension qu'elle renferme forcera pour ainsi dire les instituteurs à demeurer dans le corps enseignant.

Le bill est rapporté, lu pour la troisième fois et adopté.

La Chambre en comité général sur le bill pour amender et consolider l'Acte des chemins de fer de Québec, 1879, et les actes amendant icelui.

Le bill est rapporté et passé en troisième lecture.

On reprend ensuite les débats ajournés sur la motion que la Chambre se forme en comité sur le bill concernant le fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada.

Hon. M. Mercier insiste de nouveau pour qu'on fasse aux municipalités qui voudront payer dans un délai de six mois, le capital qu'elles ont emprunté, la remise des intérêts. Il est dû en tout, dit-il, près de trois millions de piastres ; je pense qu'en agissant comme je lui suggère de le faire, le gouvernement ferait entrer dans la caisse publique, dans ce court espace de temps, un million, peut-être davantage.

Hon. M. Loranger dit que le gouvernement doit faire entrer dans le trésor public l'argent qui en est sorti, en observant toutefois les ménagements qu'un gouvernement doit apporter au règlement d'une question aussi importante. Les municipalités qui ont emprunté, dit-il, doivent rembourser capital et intérêt. Quant à la manière dont s'effectuera le remboursement, créancier et débiteurs en seront satisfaits. La Chambre est unanime sur le principe du bill, c'est-à-dire qu'il est temps que la province soit remboursée. Pourquoi chicaner sur les détails ? D'ailleurs, en agissant comme le désire le gouvernement, la Chambre rendra justice aux municipalités qui n'ont pas emprunté.

Hon. M. Joly trouve le projet du gouvernement d'une raideur sans précédent. Il dit que la mesure telle que veulent la faire adopter les ministres ne leur fait certainement pas honneur. L'opposition n'aurait jamais voulu proposer la passation d'un acte dont les dispositions frappent aussi cruellement une partie des municipalités de la province. Quant au comté que je représente, dit-il, cela lui sera bien égal, car je vois avec plaisir qu'il n'a rien emprunté de ce fonds. Mais la chose devra faire réfléchir les députés dont les comtés ne se trouvent pas dans la même position à cet égard, que le comté de Lotbinière.

A 7.30 heures, on reprend le débat sur la motion pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill relatif au fonds d'emprunt municipal.

M. Nelson dit que si le gouvernement agit avec les autres municipalités comme il veut agir avec la ville de Montréal, cela augure très-mal. Celle-ci a emprunté \$400,000 en 1855 et une autre somme semblable en 1857, faisant en tout \$800,000. Il a vu il y a quelque temps par un état fourni à la Chambre que Montréal devait à ce fonds, en capital et intérêts, près d'un million. Et cependant il pense que la cité a payé à l'heure qu'il est \$800,000 environ.

M. Meikle félicite le trésorier d'avoir eu le courage de mettre une telle mesure devant la Chambre. Il a toujours trouvé qu'il était injuste de faire payer par toute la population les dépenses de la province quand une somme aussi énorme était due à la caisse publique par un certain nombre de municipalités. Le gouvernement, dit-il, rendra justice aux municipalités qui n'ont rien touché de ce fonds en faisant payer celles qui en ont bénéficié. Il ne doute pas qu'un certain nombre d'entre elles ne soient dans l'impossibilité de rembourser le capital et les intérêts, et dans ces cas, il serait en faveur d'une remise libérale.

La Chambre va alors en comité général sur le bill.

Après quelque discussion, le bill est rapporté et passera en troisième lecture à la prochaine séance.

Le bill de l'hon. M. Chapleau concernant les sociétés de colonisation passe en deuxième et troisième lecture et est adopté.

Le bill des subsides est lu pour la seconde fois ; troisième lecture aujourd'hui.

La Chambre en comité général examine le bill de M. Taillon, pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette province, concernant le dépôt de livres. Le comité rapporte progrès.

La Chambre s'ajourne à 12.15 heures.

TELEGRAPHIE GENERALE

Paris, 19.—Avec le discours de M. Gambetta à la fête orphéonique d'hier à Belleville a commencé la campagne pour les prochaines élections générales de 1881. Le président de la Chambre profite des loisirs que lui donnent les vacances parlementaires pour se consacrer à la tâche de consolider la République au scrutin, car c'est là que ses ennemis feront leurs efforts les plus désespérés. Ses appels éloquents aux électeurs exerceront sur eux une puissante influence et rendront encore plus écrasante la victoire que la loi d'amnistie a assurée. M. Gambetta prononcera son prochain discours à Cherbourg.

Rocheport, dans son *Intransigeant*, jette du ridicule sur la visite de Gambetta au vingtième arrondissement. Il appelle cette visite le siège de Belleville.

Le prince Victor, fils du prince Jérôme Napoléon, a accompli hier dimanche sa dix-huitième année. Un journal anti-jérômiste fait remarquer que le prince Victor est par conséquent d'âge à prendre la succession qui lui a été laissée par le prince impérial.

Les journaux républicains expriment leur satisfaction de l'opposition de la chambre des communes à l'érection d'un monument au prince impérial dans l'abbaye de Westminster.

Les journaux monarchistes et bonapartistes, qui avaient prédit des troubles sanglants pour la fête nationale, disent maintenant que la tranquillité universelle qui règne en France est le calme qui précède la tempête.

La Justice affirme que le juge d'instruction près le tribunal de Lille, qui est dévoué aux jésuites, voulait lancer un mandat d'arrêt contre le préfet du Nord.

On annonce la mort du comte Potoky. Le défunt, qui était un des hommes les plus riches de notre époque, s'était mis en tête il y a quelques années de réaliser toute son immense fortune et d'acheter des annuités sur sa vie. Les compagnies d'assurances en ont largement profité. Le comte passait la majeure partie de son temps à Paris.

Le général Bourbaki est arrivé à Athènes. Il est chargé de réorganiser l'armée grecque.

Paris, 20.—Rocheport déclare dans son journal qu'il ne veut pas enlever à Gambetta son siège à la Chambre. Le chef des communards dit qu'il ne veut pas être député. Il craint qu'une fois entré dans la Chambre il ne soit incapable de résister à l'influence pernicieuse dont l'atmosphère du Palais Bourbon est imprégnée.

Le président Grévy doit visiter la flotte à Cherbourg en même temps que

Gambetta. Son but, paraît-il, est d'empêcher le député de Belleville de se donner trop d'importance.

Une dépêche de Madrid mande que le maréchal Bazaine est dangereusement malade.

Le ministre de la Justice a adressé à ses subordonnés une circulaire leur recommandant d'éviter toute apparence d'intervention officielle dans les élections des Conseils départementaux.

Le village de Remus, dans le département du Gard, a été incendié ; 98 maisons ont été détruites par les flammes.

Les religieuses de l'orpelinat de Saphanelle, dans le diocèse de Soissons, ont demandé l'autorisation prescrite par les décrets.

Constantinople, 20.—La mère du général Skobloff était partie d'ici, le 17 du courant, dans une voiture, pour Tachirpar avec de l'argent et des remèdes pour l'hôpital militaire à cette endroit. Elle a été attaquée à moitié chemin par des gens armés. Elle a été tuée sur le champ ; les deux personnes qui l'accompagnaient ont été blessées à mort. Beaucoup d'argent a été volé. Des troupes se sont mises à la poursuite des meurtriers. Un capitaine russe, du nom de Mussoff, qui a commis le crime a été capturé. Lorsqu'on l'a arrêté il s'est logé une balle dans la tête. On croit qu'il va mourir.

Madame Skobloff était à Constantinople depuis quelque temps. Elle était occupée à organiser des écoles et des hôpitaux.

A TRAVERS LA VILLE.

MUSIQUE SUR LA TERRASSE.—Le corps de musique de la batterie A jouera ce soir sur la terrasse, si le temps le permet, de 7.30 heures à 9.30 heures.

PLUIE BIENFAISANTE.—Il est tombé hier soir et cette nuit, une pluie torrentielle. Aujourd'hui, le ciel est nuageux, mais de temps en temps on entrevoit le soleil. Cette température doit faire énormément de bien aux campagnes.

ADMIS A CAUTION.—Les deux individus accusés d'avoir enlevé des écrous sur les lisses du chemin de fer du lac St. Jean, ont été admis hier à caution ; ils subiront leur procès au prochain terme de la Cour Criminelle.

ACQUITTÉS.—Le charretier arrêté comme étant l'auteur du vol commis sur la personne du nommé Gosselin, a été acquitté ce matin, devant la Cour de police, faute de preuves.

—Le charretier Goudy a aussi été acquitté, le tarif lui accordant plus que 15 centins pour la course qu'il avait faite.

EN RABOUB.—La barque *Agincourt*, dont l'équipage a forcé le capitaine à rebrousser chemin, parce qu'elle faisait eau, a été inspectée et les experts ont ordonné qu'elle soit déchargée et mise en raboub.

COUR DE POLICE.—Thomas Harrington, dont nous avons annoncé l'arrestation, a comparu hier devant la Cour de police et a subi les condamnations suivantes : 10. pour avoir assailli le capt. Knill, de la barque *Agencia*, dans la rue Champlain, \$20 d'amende et les frais ou deux mois de prison ; 20. pour avoir embauché un matelot, trois mois de prison aux travaux forcés.

CRUAUTÉ.—Des individus qu'on n'est pas encore parvenu à découvrir, ont brutalement maltraité un jeune cheval dans un pâturage de la paroisse Ste. Foye. Ils ont tailladé avec un canif la cuisse de la pauvre bête.

MISE A L'EAU.—On lancera samedi matin, vers 7.30 heures, du chantier de M. Valin, un navire de 1,384 tonneaux qui sera appelé *Le Parisien*. La coque de ce vaisseau est recouverte avec du cuivre feuillard. Son Excellence le gouverneur-général, et la Princesse Louise si l'état de sa santé le lui permet, monteront sur le navire et seront les parrain et marraine de ce nouvel habitant des mers.

PÈLERINAGE.—Nos lecteurs verront par une annonce que nous publions dans une autre colonne, que le chœur de la congrégation de St. Roch, avec la permission de Mgr. l'archevêque, organise pour dimanche un grand pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, St. Michel. Deux bateaux à vapeur ont été retenus pour la circonstance, et le prix de passage, aller et retour, est de 50 cts. Les dames sont admises, et les enfants ne paieront que 25 cts.

NEW-YORK.—Le recensement montre que la population de New-York s'est accrue en 1870 de 907,479 à 1,000,000.

FAITS DIVERS.

LA MAGICIENNE.—Le *Courrier des Etats-Unis* dit que "la frégate la *Magicienne*, portant le pavillon du contre-amiral de Freycinet, commandant la station navale de l'Atlantique Nord, est partie avant-hier de New-York vers une heure de l'après-midi, se rendant directement à Newport, où elle arrivera aujourd'hui à la même heure. Le sé cur de la *Magicienne* dans ce port n'excèdera pas huit ou dix jours, après quoi elle fera route pour Québec, où elle restera jusqu'au 1er septembre."

ORAGE.—Un orage terrible accompagné de grêle a fait des ravages vendredi l'après-midi, dans la paroisse de Napierville. Les récoltes sont grandement compromises. Dans une seule maison, 110 vitres de fenêtres ont été brisées.

—Le même orage a fait beaucoup de dégâts dans le comté de Farnham. En maints endroits, la toiture des maisons a été enlevée et les érablières ont été à moitié détruites. Les récoltes ont aussi souffert des dommages considérables.

ACCIDENT.—Le *Courrier de St. Hyacinthe* raconte que la paroisse de St. Liboire vient d'être le théâtre d'un accident bien pénible et qui met le deuil dans bien des cœurs. Dans la nuit de samedi dernier à dimanche, trois personnes s'en revenaient de leur travail, lorsqu'en passant sur le chemin de traverse de la voie ferrée, leur voiture fut frappée et mise en pièces, par le train de la malle anglaise qui arrivait à toute vapeur. Le plus âgé des trois malheureux fut tué instantanément, et les deux autres ont reçu des blessures qui font désespérer de leur vie.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.—Une nouvelle locomotive pour faire le service sur cette ligne, dit la *Patrie*, est arrivée samedi et plusieurs autres que l'on est occupé à construire arriveront à Hochelaga au commencement d'août. Le trafic a tellement augmenté qu'on a fait la commande, au commencement du mois, de cinq cents nouveaux wagons à marchandises, dont douze ont été apportés depuis samedi. Le fret que transporte cette ligne se compose en partie de foin, de grains et de phosphates.

ILES DE LA MADELEINE.—Le steamer *Soud*, venant des Iles de la Madeleine, est arrivé à Pictou. Le capitaine rapporte que la semaine dernière une violente tempête a causé de grands dommages dans les Iles, surtout aux bateaux qui faisaient la pêche sur les bancs. La pêche à la morue n'a pas été abondante durant cette saison. On croit que des communications télégraphiques seront établies entre les Iles et la terre ferme avant la clôture de la navigation.

JEUNE VOLEUR.—Samedi, dit le *Courrier de Montréal*, pendant la nuit, un garçon employé à l'hôtel Richelieu comme apprenti barbier, est sorti de sa chambre et, après s'être assuré que personne ne le surveillait, a fait sauter le tiroir à argent placé dans le bureau et s'est emparé de \$40. Il sortit par un châssis donnant dans la cour. On le croit parti pour Chicago. Le père, qui est un homme respectable, a payé au propriétaire de l'hôtel le montant volé par son fils.

INCENDIAIRE.—On télégraphie de Ste. Scholastique, le 19, au *Nouveau-Monde* : L'enquête commencée mercredi par M. le magistrat Desnoyers et le grand-connétable Bissonnette, sur l'incendie qui a détruit, le 8 mars dernier, la grange et les écuries du curé de Ste. Sophie, M. Geoffron, avec tout leur contenu, est terminée. Il ne paraît plus y avoir de doute que ce soit l'œuvre d'un incendiaire. Il y a trois mois, le maître-chanteur de l'église, M. Nevin, et ses deux filles, maîtresses d'école, furent remerciés de leurs services. Depuis, on a remarqué que le village était divisé en deux partis hostiles. Il paraît de plus qu'on a entendu un fils de M. Nevin, âgé de 30 ans, proférer des menaces de vengeance, et dire que le curé pourrait bien perdre plus que les \$600 que cette destitution a fait perdre à sa famille. On croit que plusieurs habitants du village sont de complicité dans ce crime. Samedi, le grand-connétable Bissonnette, a arrêté un jeune homme de 14 ou 15 ans, Euc. Gauthier, qu'on soupçonne très fortement d'avoir pris part à l'incendie, et on le fera servir de témoin contre un homme qui doit être arrêté bientôt. En attendant, le prisonnier a été condamné à paraître au prochain terme de la cour criminelle, en septembre. Il a été admis à caution.

L'ACCIDENT AU SAULT-AUX-RÉCOLLETS.—On lit dans le *Courrier de Montréal* : Nous avons reçu les détails suivants sur le terrible accident qui vient de plonger une famille dans la plus profonde des douleurs. Voici ce que la

petite Alice Bryson dit de l'accident : " Nous sommes montés la rivière pour venir ensuite sauter les rapides. En passant près de l'île des Pins, un monsieur nous cria de bien faire attention, que c'était très dangereux. Mon frère Elliott (jeune homme de 25 ans), répondit que tout était bien, que plusieurs fois déjà il avait fait le trajet.

" On passa sans encombre le premier rapide. Mais arrivés au second, une grosse vague blanche d'écume vint nous heurter et nous fit chavirer. Elliott s'empara de moi et de mon plus jeune frère Claude. Mais il lâcha bientôt prise. Je crois qu'il était étourdi. Il nous cria : " Ne le dites pas à notre mère ; tâchez de sauver Claude ; " et il disparut. Mon frère Alfred et Joseph Hamelin réussirent à s'emparer du bateau qui vint s'échouer sur une île. De là, ils nagèrent jusqu'au rivage. De son côté, mon autre grand frère, Benjamin, faisait tous ses efforts pour sauver le petit Claude, mais étouffé par l'eau, il disparut à son tour. Quand à moi, lorsque Elliott me lâcha, je me mis à nager et je pris terre à 12 arpents de l'endroit où l'accident est arrivé. Arrivé sur la rive, je me suis évanoui.

C'est quelque chose d'étonnant pour cette petite fille d'avoir nagé une si longue distance. Ses habits heureusement ont pu l'aider un peu.

Il y a dans la conduite de MM. Bryson, morts victimes de leur dévouement, quelque chose de noble et de grand. Ils ont agi comme des hommes de cœur et ont préféré mourir plutôt que de faiblir au moment du danger. Quoique bons nageurs, ils n'ont pu malheureusement sauver leur petit frère.

Une fois revenu sur la terre ferme, le jeune Hamelin, n'écoulant que son courage, prit de suite une autre embarcation pour aller porter secours à ses compagnons d'infortune. Il remonta la rivière et revint par les rapides, cherchant de tous côtés les personnes qui étaient disparues, et s'exposant par là à de grands dangers.

DIVERS. — Deux Canadiens-Français nommés Labonté et Germain, se sont noyés dimanche près de la pointe Gattineau, leur embarcation ayant chaviré. — Un cultivateur de Napierville, du nom de Jourdonnais, s'est tué lundi en tombant d'une voiture dont la roue lui a passé sur la tête.

— Deux employés de M. David Moore se sont noyés à Gordon Creek, dans le haut de l'Ottawa, en conduisant des billots. Aux dernières nouvelles, on n'avait pas encore retrouvé leurs cadavres.

— Un nommé Lewis, de Wilmington, Delaware, s'est lâchement laissé administrer une raclée par une dame McCoy qui a prétendu avoir été calomniée par lui. La dame en question s'est rendue avec son mari à l'endroit où Lewis était employé ; le mari a alors braqué un revolver sur le jeune homme et ne l'a relevé que lorsque sa femme a été lasse de frapper.

(Suite à la quatrième page.)

FAUX AGENTS ET FAUX PIANOS.

Depuis quelque temps, la réputation des Pianos Weber, de New-York, a souffert des tentatives faites par des agents sans scrupules, particulièrement de la province de Québec, pour faire mousser dans le public, et sous le nom de Weber, des Pianos de qualité inférieure. Ces instruments sont pour la plupart fabriqués dans la province d'Ontario où il y en a deux manufactures. Ils sont vendus aux marchands de \$130 à \$150, et les agents ici les annoncent pour \$175 à \$200 au détail, réalisant même à ces prix de larges bénéfices ; mais dans les campagnes, où la supercherie est plus facile à exercer, on obtient le double. Au lieu de se servir de leurs propres noms et de vendre au commerce, le but de ces fabricants paraît être d'adopter le nom de Weber et d'employer pour la vente de leurs Pianos des agents d'orgues et de machines à coudre qui parcourent le pays en tout sens et vendent leurs instruments aux cultivateurs et aux marchands de la campagne en les donnant pour les véritables Pianos Weber.

Beaucoup de ces Pianos de fausse marque ne sont qu'en imitation de bois de rose. Connaissant la grande réputation et la richesse du véritable Piano Weber, ces astucieux agents obtiennent souvent au-dessus du clavier de leurs instruments l'endroit de la fabrication, et en se présentant ensuite comme agents des Weber, trompent l'acheteur et le poussent à payer quelquefois jusqu'à \$400 pour un piano qui ne coûte pas plus que \$130 à \$150. Quelques-uns de ces agents mettent en circulation des cartes et des circulaires sur lesquelles ils se représentent comme agents des Weber de la manière la plus rusée pour duper les ignorants. S'ils rencontrent un acheteur protectionniste, ils placent pour la protection et disent que les Weber d'Ontario sont infiniment meilleurs que ceux de New-York, ou bien que Weber a des intérêts dans la maison de Kingston et qu'il y fabrique ses Pianos pour le marché canadien, s'épargnant ainsi des droits énormes, etc. Par tous ces moyens, ils font de l'acheteur leur victime. Ce commerce, particu-

lièrement dans les townships de l'Est leur a été très profitable et le nombre de ces charlatans paraît augmenter. On nous a passé la circulaire suivante :

" Grand concert au bénéfice de l'église St. George, à Clarenceville, vendredi soir, 18 juin 1880. Les artistes suivants y prendront part : Suivent leurs noms que nous omettons.

Au bas de la circulaire, on lit : " M. McIntosh, agent pour les Weber de New-York, fournira un piano pour la circonstance."

On ne mentionnait pas quel piano fournirait M. McIntosh, mais on faisait supposer que ce serait un Weber. En voilà assez pour faire voir la fraude, attendu que M. McIntosh n'est pas un agent des Weber de New-York, mais qu'il est l'un de ceux qui font dans les campagnes le commerce d'un Weber qu'il dit être le véritable, mais qui est sans valeur aucune.

Nous mettons le public en garde contre un procédé aussi honteux. Si vous voulez un bon Piano en véritable bois de rose, à bon marché et garanti sous tous les rapports, nous pouvons vous en procurer un pour \$225 à \$250 ; ou bien si vous voulez le véritable Weber, qui est sans contredit le plus beau Piano de l'univers, vous pouvez l'acheter de nous ou de nos agents, mais de personne autre. Nous dirons en même temps que le Piano le meilleur marché sur le catalogue des Weber coûte à peu près autant que trois de ces faux Weber d'Ontario, qui servent depuis trop longtemps à faire des dupes.

Compagnie de Piano de New-York, Agents généraux de gros et de détail, 225 et 228, rue St. Jacques, Montréal, 10 juillet 1880.

La vraie raison pourquoi BERNARD & ALAIRE, No. 6, rue de la Fabrique, vendent leurs Moulins à Coudre à moitié prix est qu'ils achètent toujours par grande quantité et pour argent comptant seulement. Allez et voyez par vous-même.

"TEABERRY," merveilleux article pour le blanchissage des dents, en même temps que rafraîchissant pour les gencives. Cet article ne demande qu'à plaire, et il est certain d'obtenir ce but, si seulement l'on veut en faire l'essai. C'est le dentifrice à la mode du jour.

MERES ! MERES !! MERES !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMAN DE MRS. WINDLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade — cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréé à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exiger la véritable qui donne le fac-similé de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

LA PANACEE DOMESTIQUE DE BROWN

Est le tue-douleur le plus efficace du monde. Elle vivifie, infatigablement le sang, qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable. Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux, et c'est le grand tue-douleur. LA PANACEE DOMESTIQUE DE BROWN devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la Panacée dans un verre d'eau chaude (sucrée si l'on veut), prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume. 25 cents la bouteille.

LES MALADIES

Des enfants, attribuées à d'autres causes, sont souvent occasionnées par les vers. Les PASTILLES VERMIFUGES DE BROWN ou pastilles contre les vers, tout en tuant les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très-précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins, et reconnue absolument infaillible contre les vers et inoffensive pour les enfants. 25 cents la boîte.

FLEUR D'AOUT DE GREEN.

Elles sont bonnes pour les personnes qui souffrent de la dyspepsie et de la maladie du foie, ou d'une affection quelconque des organes digestifs telle que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation et saignement du cœur, douleurs dans le creux de l'estomac, teint jaune, rugosité de la langue et goût désagréable se produisant après avoir mangé, lassitude de l'esprit, etc. En remettant de jour en jour l'achat d'un article qu'elles savent avoir guéri leurs parents et leurs amis, elles en viennent à n'y avoir plus de confiance lorsqu'il est trop tard. Si vous allez chez votre pharmacien et que vous ayez obtenu un flacon de FLEURS D'AOUT DE GREEN, vous êtes sûrs de guérir. Flacons d'échantillon pour 10 cents, pour juger de leur efficacité. Prix du flacon, 75 cents. Faites-en l'essai : deux doses amèneront un soulagement dans n'importe quel cas.

VENTES PAR LE SHERIF.

— Joseph Fielding contre Bernard McGindley. — La moitié d'un lot de terre situé à Ste. Agathe, avec les bâtisses sans-érigées. Pour être vendue à la porte de l'église de Ste. Agathe, le 22 juillet, à 10 heures a. m. — Pierre-Célestin Lefrançois contre Luc Bouchard. — Un emplacement situé à l'Ange-Gardien, avec maison, grange et autres bâtisses y construites. Pour être vendu à la porte de l'église de l'Ange-Gardien, le 22 juillet, à 10 heures a. m. — Dame Céleste-Adèle Brunet, veuve de Pierre Giroux, contre Etienne Parent. — Un emplacement situé à Boissacville, St. Sauveur, de 40 pieds sur 90 pieds, avec une maison dessus construite. Pour être vendue au bureau du shérif à Québec, le 22 juillet, à 10 heures a. m. — John Hearn contre Charles Letellier père et fils. — Un emplacement situé à Lévis, rue Guenette, avec maison dessus construite. Pour être vendue à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire, le 23 juillet, à 10 heures a. m.

Québec, 21 juillet 1880. Montant perçu aux Douanes, pour la semaine finissant le 20 du courant, dans le port de Québec, 3,849 08.

MAÏCHE MONETAIRE. New-York, 10 h. s., 21 juillet 1880. Premiers cotes Echange Sterling 3 jours 4.85 ; soixante (cure 4.3) ; Greenbacks, 3

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL 20 juillet 1880.

FLEUR.—Extra Supérieure, \$5.85 à \$6.00 ; Extra Supérieure, \$5.70 à \$5.75 ; Fancy, \$5.60 à \$5.65 ; Extra du Printemps, \$5.70 à \$5.75 ; Supérieure, \$5.30 à \$5.55 ; Forte de Boulangers, \$6.00 à \$6.60 ; Fine, \$4.70 à \$4.80 ; Middlings, \$4.25 à \$4.40 ; Recoupees, \$4.00 à \$4.00 ; Sacs d'Ontario \$2.80 à \$2.90 ; Sacs de la Cité (délivré) \$3.10 à \$3.15.

RICHTER.—Blé, 19,600 mts ; Blé-d'Inde, 61,950 mts ; Orge, 90 mts ; Fleur, 2,695 quarts ; Avoine, 38 quarts ; Beurres, 104 tonnes ; Fromage, 2,633 quintaux ; Lard, 250 quarts ; Pois, 823 minots ; Avoine, 38 minots.

DECES.

Ce matin, M. Jean-Baptiste Hébert, à l'âge de 72 ans, ces funérailles auront lieu demain, à 7 heures précises, à l'église St. Jean. Le corps sera inhumé dans la sépulture de son père, No. 10, rue Scott, faubourg St. Louis. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La famille de feu Polycarpe Parent, de St. Roch, vient d'être péniblement éprouvée par la mort de Mademoiselle Marie-Louise, l'aînée de la famille. La perte de cette demoiselle à peine âgée de 24 ans et demi, a plongé tous ses parents dans la plus grande douleur ; et ses nombreux amis qui avaient eu l'avantage d'apprécier ses hautes qualités en éprouvent aussi les plus profondes regrets. Mademoiselle Parent avait su attirer l'estime de tout le monde par ses manières distinguées et par ses talents. Son âme était toute imprégnée de piété, de charité et de toutes les vertus chrétiennes ; aussi, fortifiée par les pensées les plus chrétiennes, a-t-elle pu souffrir avec la plus grande résignation une maladie très-longue et très-cruelle qui devait la conduire à la tombe. Elle a envisagé la mort avec le regard le plus tranquille et le plus assuré, après avoir dit adieu à tous ceux qu'elle aimait le plus tendrement. Elle semblait même la convier à venir mettre fin à ses douleurs pour lui faire goûter le repos qu'elle était assurée d'obtenir au-delà de la tombe. Dieu a voulu excuser la mort et laisser à ses nombreux amis le soin de consoler sa famille éplorée. Sa sépulture aura lieu vendredi, le 23 courant, à 8 heures. Le convoi partira de sa demeure, No. 72, rue Fleurie. Parents et amis sont priés d'y assister.

Annonces Nouvelles.

Billets Promissoires Perdus.

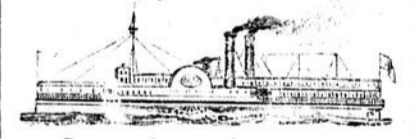
AVIS PUBLIC est donné de ne pas accepter deux Billets Promissoires, l'un pour \$125, et l'autre pour \$30, datés à Montréal 20 juillet 1880, payables à trente jours de date à la Banque Jacques-Cartier, portant les noms de deux endosseurs et consentis par C. A. DANSEREAU. Ils ont été perdus à Québec. Québec, 21 juillet 1880—3f

Vente d'une Goëlette.

Par encan sera vendue, à la Pointe Silley (Quai R. R. Dobell), JEUDI, le 5 D'AOUT, à DIX heures du matin, la Goëlette à deux mâts LA CAROLINE, Capitaine N. Lafleur, jaugeant 120 tonneaux. Par ordre de O. GIGNAC. Québec, 21 juillet 1880—3fisp

Pèlerinage des Associés du Sacré-Cœur.

Par une permission spéciale de Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, les Associés du Sacré-Cœur feront leur pèlerinage annuel à la Bonne Ste. Anne, MERcredi, le 28 courant. Le magnifique vapeur LES LAURENTIDES laissera le Quai Champlain, à 6 heures A. M. Dames et messieurs sont cordialement invités à se joindre aux Associés. Prix, aller et retour, 50 cents, quai gratis. Des cartes seront en vente chez MM. J. A. Langlais et F. X. Drouin, libraires, rue St. Joseph, et à bord du vapeur le matin du départ. Québec, 21 juillet 1880—g



Grand Pèlerinage

N.-D. de Lourdes, St. Michel DIMANCHE, 25 JUILLET

Organisé par le Chœur de la Congrégation de St. Roch, avec la permission de Mgr. l'Archevêque.

Deux espaces et puissants vapeurs retenus. Plusieurs prêtres accompagneront les pèlerins. Prière, confession, chant et musique religieux à bord. Messe basse à la chapelle, suivie d'une grand-messe solennelle à la grotte (en plein air) pouvant contenir 3,000 personnes. La messe sera celle de la St. Jean-Baptiste. A 1 heure, vêpres solennelles suivies du sermon et de la bénédiction du St. Sacrement. Le sermon sera prononcé par un prédicateur distingué qui a lui-même fait le pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, en France. Le vapeur BROTHELS laissera le Quai Champlain, à 6 heures A. M. Billets, aller et retour, 50 cents. Dames et messieurs aussi, ainsi que les enfants, ceux-ci à moitié prix. N. B. — Le comité n'a rien négligé pour procurer le confort à au moins 1,500 personnes, tant sur le rapport des bateaux solides que celui du local pour repas. Québec, 21 juillet 1880.

Chapeaux de Paille !

Afin de faire place aux importations de l'étranger, j'ai résolu de vendre à des prix très réduits, la balance de mon assortiment de Chapeaux de Paille.

J. C. PATERSON.

27, RUE BUADE, Québec, 20 juillet 1880.

Annonces Nouvelles

SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS seront reçues à ce Département, Ottawa, jusqu'au 6 AOUT prochain, pour la construction d'un nouveau Phare à P. spébiac, Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, Québec. On pourra voir les plans et devis et se procurer des formules de soumission à ce département, à l'agence de ce département à Québec, et au bureau de poste, Paspébiac. Les soumissions devront être adressées au sous-secrétaire, et souscrites " Soumission pour le Phare de Paspébiac." Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

WM. SMITH, Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries. Dépt. de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, 8 juillet 1880. 21 juillet 1880—1f

ON DEMANDE

UNE CUISINIÈRE au No. 35, RUE STE. GENEVIEVE, CAP. Québec, 20 juillet 1880—2fg

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUSSIONS CACHETEES, adressées au sous-secrétaire, seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, LUNDI, le DEUXIEME jour du mois d'AOUT prochain, pour la construction d'un Hôpital de Marine, à la Grosse-Isle, Québec. On pourra voir les plans et les devis, et l'on pourra obtenir des formules de soumission et toute autre information nécessaire le et après JEUDI, le 22 JUILLET courant, à ce Bureau, et au Bureau du Comité des Travaux, Porte St. Louis, Québec. Il faudra endosser la soumission " Soumission pour Hôpital, Grosse-Isle," et l'accompagner d'un chèque de banque accepté pour un montant égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Sans obligation de la part du Département d'accepter soit la plus basse, soit aucune des soumissions. Par ordre, S. CHAPLEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 17 juillet 1880. 20 juillet 1880—2f

SACHETS HOLMAN POUR LE FOIE.



Tous ceux qui souffrent de la Dyspepsie, de la Maladie des Reins, etc., etc., peuvent être guéris le jour de la vie, en portant le SACHET HOLMAN POUR LE FOIE, et en suivant les prescriptions recommandées. Il a fait des heureux par milliers qui tous préfèrent perdre leur fortune plutôt que l'abandonner.

TÉMOIGNAGE :

A. J. G. BENNETT, Ste. Anne, 16 juillet 1879. Cher monsieur, — Je suis heureux de vous dire que je suis de mieux en mieux. J'ai retardé de vous envoyer mon certificat parce que je ne veux pas voir mon nom dans les journaux. Je suis heureux de répéter que je suis tout à fait changé. J'ai cessé de porter continuellement le sachet. Je suis convaincu que ce sachet est d'une très-grande efficacité comme j'en ai eu la preuve : je vous laisse libre de transformer cette lettre en certificat et de signer, Votre obéissant serviteur, UN PRÊTRE.

Explications fournies à ce bureau ou par lettre gratuitement. Les personnes désirant se procurer un Sachet ou des informations peuvent écrire au Bureau, 12, rue Ste. Anne. Toute correspondance est strictement confidentielle.

BUREAU PRINCIPAL, 12, rue Ste. Anne, Québec. Ou chez M. DROUTIN, 96, rue St. Joseph, St. Roch.

Sachet régulier, par la maille, \$2.50. Sachet spécial, \$3.50. Emplâtres, 50 cents. Québec, 20 juillet 1880.

Glover, Fry & Cie.

Vendent en ce moment les lots ci-dessous énumérés de

Marchandises à Bon Marche

200 Couvre-pieds Blancs légèrement endommagés. 180 douzaines de Mouchoirs de Toile pour dames et messieurs, depuis 7 cents. 150 douzaines de Mouchoirs ourlés pour messieurs 50 pièces d'Etouffes à Robes, à 16 cents la verge. 50 pièces de Baige Français, double largeur. 25 pièces de Toile pour Robes. Robes toutes faites depuis \$2.50 et au-delà. Chapeaux et Bonnets garnis.

Les effets ci-dessus valent la peine d'attirer l'attention des personnes qui désirent acheter, car les prix sont remarquablement bas.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 19 juillet 1880.

M. RHEAUME

Ci-devant Agent de la Tenure seigneuriale donne avis qu'il tiendra son Bureau d'Avocat et Procureur au No. 12, porte voisine de l'Eglise des Ursulines. Québec, 16 juillet 1880.

Vente à l'Encan d'un Atelier de Meubles et Outils de Menuisier

Par OCTAVE LEMIEUX & CIE.

Vendredi, 23 Juillet

Au magasin de M. EUGENE BISTODEAU, No. 18, rue St. Nicolas, Palais

Nous avons reçu instruction de M. EUGENE BISTODEAU, de vendre à l'encan, VENDREDI, le 23 JUILLET, à son magasin, No. 18, rue St. Nicolas, toute la balance de son stock, consistant en Sofas et Chaises en Noyer Noir sculptés, Commodes en Frêne et Noyer Noir, Chiffonniers, Bureaux à Toilette, Tables à Cartes et Tables de Centre en Noyer Noir, Canapés, Bureaux d'Office, Sideboards, etc., etc. Aussi—Tous les Outils de l'Atelier, Sargents, Eta-blis, Ferrures, Moulures et quelques Meubles non finis. Le tout vendu sans aucune réserve. La vente à 11 heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE. Encanteurs. Québec, 20 juillet 1880.

A VENDRE,

Deux maisons à un étage en bois lambrissées en brique sur la rue Metcalf, une autre à deux étages sur la rue Bagot. Conditions faciles. S'adresser au CAPT. JOSEPH DECHENE, No. 26, rue Victoria, St. Sauveur. Québec 19 juillet 1880.

Departement des Travaux Publics.

La période pour recevoir les soumissions pour établir des lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Madeleine, a été prolongée jusqu'à VENDREDI, le 30 JUILLET courant. On pourra, sur demande, obtenir des formules de soumission à ce bureau le ou après le 19 juillet. S. CHAPLEAU, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 15 juillet 1880. 19 juillet 1880—3f

SEL ! SEL !

EN DECHARGEMENT DE LA

BARQUE "RHODA"

3,300 SACS A VENDRE PAR

J. B. Renaud & Cie.,

72 a 82, rue St. Paul. Québec, 17 juillet 1880.

Grande Reduction.

ASSORTIMENT GENERAL DE Mesures Impériales

de première qualité et inspectées POUR \$2 LE SET.

Chez N. P. LAJEUNESSE, Ferblantier, No. 88, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 15 juillet 1880.

COMPOSITIONS

DU CELEBRE PIANISTE H. KOWALSKI.

Solitude, nocturne, Bergerie, Danse des Dryades, Sur l'Adriatique, Méditation, Prascovia Mazurka, Vente à terre (At full speed), galop, Barcarolle, Dans les Bois, Marche Turque, L'Aveu, valse, Les Cuirassiers de Reichhoff, Paraphrase sur des airs Marches Hongroise, Portugais, Roses de Bohême, Saltarelle, Marche de Nuit, Le Niagara, Menuet de Marie Liszt, Pastorale, Jaska, Donale Triziane, Etc. Etc., Etc.

En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de Musique, 25, rue St. Jean, (Banque d'Epargne.) Québec, 15 juillet 1880.

DEMANDE.

On demande UN JEUNE HOMME pour servir au Restaurant Royal Exchange. Il devra être muni de bonnes recommandations. J. T. LEVALLEE, Propriétaire, 56, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 9 juillet 1880.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE DE A. T. GARANT

No. 17 et 19, RUE ST. JEAN (Porte voisine de la Banque d'Epargne.)

Le Poisson d'Or, par Paul Féval. Le Méridien, Noyau, do Le Château de Velours, do Rollan Pie-de-Fer, do Le Loup Blanc do Jean Canada, par Raoul de Navery. Le Gouffre, do Le Trésor de l'Abbaye, do Le Procès de la Reine, do Fatma, do La Demoiselle du Pavéroudo Les Petits, do Le Capitaine Ferragus, par A. de Lamotte. L'Auberge de la Mort, do Les Mémoires Infirmes, do Mademoiselle Duranci, par Elie Berthet. Le Chariot d'Or, par Henri Cauvin. Québec, 15 juillet 1880.

PRÉDICTIONS.—Après les chaleurs torrides qui se font sentir dans cette partie de notre hémisphère, depuis le golfe du Mexique jusqu'à la baie d'Hudson, il est réjouissant d'apprendre que M. Vennor vient de prédire un grand changement dans la température devant avoir lieu après le 20. Il annonce une "vague froide," accompagnée de temps d'automne, de gelées et peut-être aussi de neige dans les régions montagneuses. Il croit déjà avoir vu les signes avant-coureurs de ce souffle boréal dans bon nombre de journaux américains.

Quoi qu'il en soit, sa prédiction a quelque chose qui rafraîchit d'avance, même si elle devait s'accomplir au-delà de toute prévision. Rien de plus acceptable et de mieux venu que de la neige et de la glace à cette saison, pourvu que la transition ne se fasse pas trop brusquement et de manière à nous figer soudainement, lorsque nous serons encore à l'état d'ébullition.

LA FARCE DE CLARENDON HALL.—Nous reproduisons, dit le *Courrier des Etats-Unis*, une lettre adressée à l'*Evening Post* au sujet du soi-disant jeune docteur Tanner. On remarquera que l'opinion de l'écrivain est exactement celle qui a été exprimée ici même chaque fois que nous avons eu à parler de "l'expérience" de Clarendon Hall :

"Maintenant que le docteur Tanner a commencé à gagner du poids, n'est-il pas temps d'arrêter la farce de la surveillance, et de libérer les reporters dont le devoir consiste à annoncer à quelle minute il prend ou quitte ses pantouffles et se rince la bouche? Il respire et transpire, naturellement; par ces deux fonctions, il perd constamment une partie des matières constituant son corps; et cependant il gagne du poids, tout en prétendant ne pas prendre de nourriture. Que sert-il de discuter ou d'observer plus longtemps cette fraude manifeste? Quelqu'un peut-il douter que l'augmentation de poids de cet homme vient de quelque source? Pense-t-on nous faire accroire, sur le témoignage de n'importe quel nombre d'experts, qu'un homme respirant, transpirant et ne prenant pas de nourriture, a augmenté de poids malgré la déperdition constante des matières de son corps? Si non, que reste-t-il dans le cas qui vaille la peine d'être surveillé ou rapporté dans les journaux? La seule conclusion à laquelle on puisse arriver—à moins qu'il n'y ait des gens disposés à croire que la matière peut s'accroître par soustraction—c'est que le docteur Tanner mange. Il a mangé très-peu apparemment, et il a su très-adroitement cacher ce qu'il mangeait; mais aucun esprit sensé ne peut douter qu'il mange. La petite erreur en prenant un peu trop de nourriture et en augmentant ainsi son poids, fournit la démonstration finale de sa tricherie qui était attendue depuis plusieurs jours. Pourquoi les médecins qui entourent cet homme ne le quittent-ils pas, maintenant qu'ils ont vu la preuve scientifique, physique, qu'il se moque d'eux et du public? Continueront-ils jusqu'à ce que le public soit forcé de croire qu'ils participent à la fraude afin de se faire faire chaque jour une réclame dans les journaux? C'est la direction que l'opinion publique commence à prendre."

Ajoutons à ces réflexions parfaitement sensées que l'augmentation de poids du docteur Tanner n'a été connue que grâce à la vigilance d'un reporter. Après le pesage qui a révélé cette preuve palpable de la fraude, les surveillants attirés avaient inscrit le poids tel qu'il était 24 heures avant, c'est-à-dire deux livres de moins que le poids actuel véritable. Un reporter présent eut l'idée de jeter les yeux sur la balance, constata cette différence de deux livres entre le poids réel et celui inscrit, et fit remarquer "l'erreur" aux compères surveillants, qui durent la rectifier, sans doute bien à contre-cœur. Ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'après tout cela il y ait des gens qui ont encore la foi et qui gardent la conviction que le docteur Tanner engraisse de l'air du temps.

UN MYSTÈRE DÉVOILÉ.—Nous lisons dans le *Courrier* de San Francisco : Une dépêche de Montréal (Canada), en date du 8 juillet, rapporte qu'à la suite de l'arrestation d'un nommé Louis Dufranaud pour avoir battu sa femme avec une extrême cruauté, celle-ci a dénoncé son mari comme étant l'auteur du meurtre de Jeanne Bonnet, crime commis à San Miguel, aux environs de San Francisco, dans la nuit du 14 septembre 1876.

Dufranaud, qui est Canadien et résidait en Californie depuis nombre d'années, avait disparu le lendemain même du crime et était parvenu à échapper à toutes les recherches de la police. Il s'était ensuite rendu au Canada où, en arrivant, il avait acheté une petite ferme aux environs de Papineauville. Aussitôt après son arrestation pour attaque et voies de fait sur la personne de sa femme, et les révélations de cette dernière, l'autorité de Montréal a cru devoir en informer le chef de la police de San Francisco, dans l'éventualité d'une demande d'extradition.

On se rappelle encore les détails de ce crime abominable dont on avait peine à s'expliquer les motifs, attendu que Jeanne était une fille inoffensive, bien que douée d'un caractère un peu excentrique et revêtant parfois des vêtements d'homme pour se livrer plus facilement à son industrie de pêcheuse de grenouilles.

Or, dans la nuit du 14 septembre 1876, Jeanne se trouvait à San Miguel, dans une maison meublée tenue par McNamara, en compagnie d'une femme française connue sous le nom de Blanche, et qui avait récemment quitté son amoureux, un Italien surnommé l'Amant, dont la fureur jalouse l'effrayait. Bien que les détails de cette affaire eussent été entourés d'un voile mystérieux, il avait transpiré que l'Amant avait payé pour tuer Blanche un Canadien-Français se faisant appeler Logis, mais qu'en tirant à travers les carreaux de la chambre située au rez-de-chaussée, il avait atteint Jeanne au lieu de Blanche.

Ces deux femmes se trouvaient alors assises sur un lit et se préparaient à se coucher, quand un coup de feu se fit entendre en même temps que le bruit d'un carreau cassé. Et la malheureuse Jeanne tomba mortellement frappée d'une chevrotine qui lui avait traversé le cou. Elle ne survécut que peu d'instants à cette blessure. La police fit alors de vaines recherches pour découvrir l'auteur de ce lâche attentat.

Néanmoins, quelques jours plus tard, Logis, qui avait toujours vécu dans la gêne, disparaissait brusquement de l'Etat. On a su depuis qu'il s'était rendu au Canada où il avait acheté une ferme, payée comptant, au prix de 900 dollars. Et la dépêche de Montréal ne laisse plus le moindre doute que Dufranaud dit Logis est le véritable assassin de la pauvre Jeanne.

CUEILLETTE.—Une dépêche de Constantinople annonce que des chrétiens ont été récemment massacrés en Asie Mineure.

—La glace à New-York devient rare et chère, ce qui contribue à augmenter les funestes effets de la chaleur. Les commerçants de glace ne peuvent pas répondre aux croissantes demandes de cet article de consommation indispensable à cette saison. La mortalité est toujours excessive parmi les enfants.

—L'annuaire officiel des Etats-Unis, vulgairement appelé "Blue Book," qui vient d'être publié par le département de l'Intérieur, contient les noms de 97,500 fonctionnaires du gouvernement fédéral, y compris les officiers de l'armée et de la marine. Dans ce chiffre figurent soixante-six mille directeurs des bureaux de poste et employés du service postal.

—Il y a à Paris en ce moment, un habitant des Ardennes qui ressemble d'une façon si surprenante à Gambetta, qu'il est suivi par la foule partout où il se promène. Comme le sosie ardennais est jovial, fort gai, et excessivement galant, sa présence amène chaque jour les incidents les plus comiques.

PEAU NEUVE.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* : Le 23 septembre 1874, Lucy Osborn, employée dans une fabrique de boutons à New Medford, Connecticut, a eu les cheveux saisis par une machine tournante et a été entièrement scalpée. Après d'infructueux essais de rattacher le cuir chevelu au crâne d'où il avait été enlevé, Lucy est venue, le 1er décembre de la même année, à l'hôpital St. Luke, de New York, et le docteur Weir a entrepris de la doter d'un nouveau cuir chevelu, en greffant sur l'os nu du crâne une mosaïque de petites parcelles de peau à fournir par les personnes de bonne volonté. La première expérience a été faite le 28 décembre par l'application sur la tête, préalablement lavée avec une solution d'acide carbolique, de 25 lambeaux de peau de la grosseur d'un grain de millet, enlevés du bras d'un homme vigoureux. Une quinzaine de jours après, la charpie dont la tête de la patiente avait été recouverte a été enlevée, et l'on a constaté que tous les lambeaux avaient disparu, sauf quatre, qui s'étaient unis fermement au tégument. Le 10 mars, un nouvel examen a révélé que ces quatre lambeaux avaient atteint le volume d'une pièce de 3 cents. Une

seconde application a été faite avec le même succès, puis une troisième, et ainsi de suite. Aujourd'hui, après six ans de traitement, le cuir chevelu de Lucy Osborn est reconstitué presque complètement. Sa nouvelle peau a été formée de plus de 14,000 pièces, empruntées aux bras ou autres parties du corps de centaines de volontaires. Malheureusement, elle ne portera jamais de cheveux, et la tête de Lucy restera un vrai "genou."

EXPOSITION Agricole et Industrielle de la Puissance

Ouverte au monde entier aura lieu en la Cité de Montréal

Commencant Mardi, le 14

ET SE TERMINANT

Vendredi, 24 Septembre 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION

Avenue Mont-Royal, Mile-End

Pour la Liste des Prix et Blancs d'Entrée dans le DEPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERE, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté; pour le DEPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit :

Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOÛT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux sous-signes.

S. C. STEVENSON, Montréal, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures.

GEORGES LECLERE, Montréal, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q. 15 juillet 1880—2m

SUCRE et SIROP DES BARBADES.

ATTENDUS DE JOUR EN JOUR PAR LA BARQUE LORRAINE.

350 POUNDONS } de Sirop des Barbades
30 TIERCES } extra brillant.
35 BARILS }

— AUSSI EN MAGASIN —

75 BARRIQUES } de Sucre de choix des
10 TIERCES } Barbades.

A vendre par

JOHN ROSS & CIE.

Québec, 7 juillet 1880—2s

Avis aux Etrangers

Nous avons maintenant un bel assortiment de

Marchandises de fantaisie

DE TOUTE VARIÉTÉ.

Soies Noires et de Couleurs, Manteaux de Velours, Parapluies et Parasols, Rubans de Fantaisie, Gants de 2 à 12 Boutons, Dentelle, Laine, Châles en Sautinette, Dentelle réelle, Colletteries, Fichus, Bas de Fil, de Soie et Balbriggan.

ROBES ET CHAPEAUX.

FYFE, WRIGHT & LEITCH,

22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 7 juillet 1880.

NOUVEAUTES.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir au public et aux étrangers un bel assortiment de Marchandises de Nouveautés dans les derniers soies en Gants de Kid, Dentelle de Fil, Rubans, Soies et Satins, Broderies, Corsets perfectionnés pour Dames et Enfants, Mouschoirs, etc., etc.

Le département nous Messieurs est au complet et mérite tout spécialement l'attention de ceux qui ont maintenant besoin de Collets, Poinçonnés, Chemises Blanches, Chemises de Couleur, Gants de Kid, Cravates, Bas de Coton et de Mérino.

Aussi—Une quantité de jolies Cannes de fantaisie venant directement de New-York.

LE TOUT A DES PRIX TRÈS MODÈRES.

CHEZ

BELAND, GARNEAU & CIE.,

No. 146, rue St. Jean,

EN FACE DU MARCHÉ MONTCALM.

Québec, 19 juin 1880.

LAMPES!

LAMPES de toutes sortes A TRÈS-BAS PRIX, à l'occasion de la St. Jean-Baptiste.

LAMPES A LA MAIN.

LAMPES DE TABLE.

LAMPES (BRACKETS)

Et une grande variété de

LAMPES SUSPENDUES.

LAMPES DE MAGASIN.

Le tout à tres-bon marche.

Chez

PEVERLEY & CIE.,

56, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 17 juin 1880.

P. T. LEGARE ACHETEURS ALLEZ AU VÉRITABLE MAGASIN Au Bon Marché! RUE ST. VALIER, ST. SAUVEUR, QUÉBEC. Québec, 11 mai 1880—3m

VITALINE GUERIT Les Scrofales, le Catarrhe, l'Erysipèle, les Pustules, les Vers, les Dartres, la Dyspepsie, la Jaunisse, la Constipation, les Maux de Tête, les Hémorrhoides, la Débilité Générale, etc., etc. PRIX : \$1.00 LA BOUTEILLE. En vente chez John E. Burke et R. McLeod, rue la Fabrique; J. J. Veldon, 122 rue St. Joseph, St. Roch; P. Mathie et J. Vernier, rue St. Jean, et chez tous les pharmaciens de Québec. CIE. DE MÉDECINE DE GRAY, Toronto. 17 mai 1880—laq&h

Bazar Annuel EN FAVEUR DE L'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus

Qui se tiendra dans le mois d'Octobre prochain, à la Salle Jacques-Cartier, St. Roch, sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et de Messieurs les Membres du Clergé.

Les dames dont les noms suivent présideront au Bazar :

Table des Dames (Enfants de Marie) de St. Roch—Mlle. Adeline Gingras, Mme. Jos. Hardy, Table du Sacré-Cœur—Mmes. C. Vincolette, N. Germain.

Table St. Jean-Baptiste—Mlle. Elizabeth Munn, Table St. Roch—Mmes. Frs. Blouin, J. Lachance, Table St. Patrice—Mme. Michael Myler, James Smith, W. J. Battis.

Table Ste. Anne (Loterie)—Mmes. Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph (Rafraichissements)—Mmes. Pierre E. Gingras, Ignace Drolet, T. Edouard Tremblay, Jos. Samson.

Les personnes charitables ayant quelques articles à offrir sont respectueusement priées de les envoyer aux dames ci-haut mentionnées.

J. P. SEXTON, Pres., Directeur. Québec, 21 avril 1880.

ANCIENNE MAISON HECTOR BOSSANGE & FILS. Leopold Bossange, Successeur 15, Rue Paul Lelong PARIS

Se charge de remplir aux meilleures conditions les commissions en

Librairie Française et Etrangère, Papeterie, Articles pour la Reliure et l'Impression, Articles de Paris.

Des séries de catalogues, Cartes d'échantillons, Prix courants seront envoyés gratis par la poste aux personnes qui en feront la demande. 15 mars 1880.

Grande Réduction.

Dans la certitude où nous sommes, que notre établissement ne se trouve point situé dans un endroit propice au commerce de détail, nous avons décidé de vendre aussi vite que possible l'assortiment dont nous disposons actuellement en fait d'objets de fantaisie.

Pour arriver à ce but, nous informons nos nombreux praticiens et le public en général, que nous vendons tous ces articles, tels que :

Verreries dépendantes, Ornaments de Corniches, Services à Dîner et à Déjeuner, Sets à Toilette, Vases décorés, Argenterie, etc., etc., etc.

AU PRIX COUTANT.

On voudra bien se rappeler que nous avons toujours en mains un magnifique assortiment de VAISSELLE, VERRERIE, JARRES, TERRINES, COUPELLERIE.

— AUSSI —

HUILE DE CHARBON — AINSI QUE DES — Vitres et de la Vaisselle de 2me qualité en panier.

RENAUD & CIE., 24, rue St. Paul Québec, 15 mars 1880.

La Compagnie de Chevilles du Dominion Bureau : 117, rue St. Pierre, Montréal

ATELIERS : RUE SHERBOURNE, TORONTO.

La plus grande manufacture de Chevilles du Dominion

On demande des ordres pour ECROUS CARRÉS ET HEXAGONES. CHEVILLES POUR VOIES FERRÉES. CHEVILLES POUR TOITURES. BOULONS TARAUDÉS POUR VOITURES. CHEVILLES POUR PONTS. CHEVILLES POUR CHARRUES. CHEVILLES POUR LIÈSES DE CARRIOLE. RIVETS POUR BOUILLOIRES.

— AUSSI —

CHEVILLES POUR VOITURES, supérieures à toutes les autres chevilles importées. 3 décembre 1879—12m

CE JOURNAL est en vente au bureau d'abonnement de GEO. P. ROWELL & CIE., No. 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des abonnements dans la ville de NEW-YORK.

ACHETEURS ALLEZ AU VÉRITABLE MAGASIN Au Bon Marché! COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLINS, HAUTE-VILLE.

Venant d'arriver les dernières nouveautés suivantes qui seront vendues comme toujours à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

DEPARTEMENT DES DAMES.

Dolmans en Soie, dernières nouveautés, Manteaux en Drap, dernières nouveautés, Riches Soies Noires, Satins, Franges, Rubans de toutes sortes, Gants de Kid, première qualité, à 90 cts., Cachemire Français, Plumes d'Australie, Etoffes Pompadour, Indiennes Pompadour, Parasols Pompadour, etc., etc., à 20 pour cent meilleur marché que les prix réguliers.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS.

Tweeds tout laine depuis 47c, Serges \$1.00, Drap Noir 50c, Chemises Blanches et de Couleurs, Coqs, Cravates, Bretelles, Chaussures, Pantalons, Gilets Blancs, Camisoles, Caleçons, à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

MERCERIE.

Coton Jaune 6c, Coton Blanc large 9c, Cotons à Draps 19c, Indiennes 6c, Toiles à Nappes 25c, Toiles à Serviettes et autres, Serviettes à Tables et autres, à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

AU VÉRITABLE MAGASIN AU BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collins, Haute-Ville.

N. GARNEAU.

Québec, 26 mai 1880.

CHAPEAUX! A ceux qui veulent économiser 25 0/0 tout en se procurant un article de première classe.

A l'occasion de la Grande Convention Nationale du 24 Juin prochain, nous offrons au public une réduction sans précédent sur notre assortiment qui se compose des meilleurs Chapeaux Anglais, Français et Américains.

Chapeaux Satins des célèbres manufactures Anglaises et Françaises.

Aussi—Chapeaux Satins pour Messieurs du Clergé, Chapeaux Faillie.

Nous venons de recevoir 25 caisses de magnifiques Chapeaux Paille, au-delà de 100 douzaines dont les prix varient depuis 25c en montant.

Notre assortiment de Pardessus en Caoutchouc est au grand complet.

Qu'on se donne rendez-vous AU MAGASIN NATIONAL.

No. 116, rue St. J. seph, ST. ROCH. A L'ENSEIGNE DU BUFFALO FEGEAU & TURCOTTE. Québec, 2 juin 1880.

KAOKA! KAOKA! QU'EST-CE QUE LE KAOKA? Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

Il remplace le The et le Cafe Très-recommandé pour usage régulier aux repas ordinaires.

Ce qu'il y a de mieux pour suivre le régime diététique.

Le Kaoka est le tégument du blé saccharin. Essayez-en un paquet. Demandez-le à votre épicer.

PRIX : Paquet de 1 lb. 10 cents. Paquet de 1 lb et 2 onces, 20 cents.

EMIL POLIWKA & CIE., 35, rue St. Sacrement, Montréal.

T. CONRAD LEE, 108, Côte Lamontagne, Agent pour Québec, 29 janvier 1880.

Mrs. Wilson's MYSTIC PILLS

Ces Pilules guérissent la leucorrhée (pertes blanches), menstruation douloureuse, ulcération de la matrice, maladie des ovaires, et généralement toutes les maladies du sexe. Elles sont préparées avec le plus grand soin sous la surveillance personnelle d'un médecin qui a fait de ces maladies une étude spéciale de plusieurs années.

Les Pilules Mystiques de Mme. Wilson sont vendues par tous les pharmaciens, à \$1. le paquet ou six paquets pour \$5, ou seront expédiés par la maille sur réception de l'argent, en adressant

CIE. DE MÉDECINE DE GRAY, Toronto, Ont., Canada

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldon, 122, rue St. Joseph, St. Roch; P. Mathie et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

PERFECTION GOLD FLAKE Cut Plug

For PLEASURE, comfort and health, smoke only the genuine GOLD FLAKE. Pronounced, by all who have tried it, the finest, purest and best Smoking Tobacco in the world. Ask your dealer for it. And if you cannot get it elsewhere, write to the undersigned for circular and price list. Mine genuine without any "Trade Mark" and signature.

J. E. SAKTON, Globe Tobacco Works, Windsor, Ont.

Québec, 8 juin 1880—6m